

# DERNIERS DÉVELOPPEMENTS AU SUJET DE LA NÉGOCIATION

## Décision du tribunal au sujet du projet de loi 124 / Derniers développements au sujet de la négociation

**Le 12 février, la Cour d'appel de l'Ontario a statué en faveur du maintien de la décision de la Cour supérieure rendue en novembre 2022 à l'effet que le projet de loi 124 est inconstitutionnel.**

Le 12 février, la Cour d'appel de l'Ontario a statué en faveur du maintien de la décision de la Cour supérieure rendue en novembre 2022 à l'effet que le projet de loi 124 est inconstitutionnel.

*Le même jour, le premier ministre Doug Ford a annoncé que le gouvernement n'appellerait pas de la décision devant la Cour suprême et qu'il retirera le projet de loi 124.*

Cela signifie que les gains obtenus en matière de réexamen des salaires l'an dernier (augmentations de salaire de 4,75 % et 3,5 % en 2021-2022 et 2022-2023) ne seront pas récupérés et que les résultats de la décision concernant l'arbitrage central à venir (voir la colonne à la droite) ne sera pas contestée.



*Les militants Pam Parks (section locale 6461), qui tient la carte postale, Rabel Woldeselassie (section locale 5451), Kevin Cook et Santo Cimino (section locale 786) lors du rassemblement à Queen's Park contre le projet de loi 124, en 2022*

## La négociation ira en arbitrage

Le CSHO-SCFP et l'Association des hôpitaux de l'Ontario (AHO) se sont entendus pour un processus d'arbitrage accéléré qui aura lieu le 21 mars. Une décision établissant les conditions de la nouvelle entente pour la période allant de septembre 2023 à septembre 2025 est attendue au début mai.

Dans le cadre de la négociation, l'AHO a demandé de nombreuses concessions importantes à vos droits fondamentaux au travail, mais presque toutes ces demandes de concessions ont été retirées le 7 février. (suite à la page 2)



## Le sondage effectué auprès des membres montre des niveaux élevés d'épuisement et d'anxiété

Un sondage effectué auprès des membres du SCFP dans le secteur hospitalier par NANOS, une firme d'opinion publique respectée, montre :

- des niveaux d'épuisement élevés (62 %);
- de l'anxiété (49 %);
- de la difficulté à dormir (44 %);
- une crainte d'aller travailler (41 %);
- des réflexions quant à la possibilité de quitter leur emploi (43 %);
- aucune confiance à l'égard de la politique sur les soins de santé du gouvernement provincial (79 %).

Cette crise de santé mentale ne s'améliorera que lorsque nous ajouterons des membres du personnel.

## La négociation ira en arbitrage

(suite de la page 1)

## Bargaining will go to arbitration

(continued from page 1)

Parmi les questions qui iront en arbitrage, il y a :

- les primes de quart et de fin de semaine;
- les salaires;
- aucune couverture pour l'orthodontie et les implants dentaires;
- les augmentations aux frais de chiropractie et la massothérapie;
- un compte gestion-santé de 1 000 \$ qui pourrait être utilisé pour toute dépense dans le domaine de la santé de votre choix – comme un abonnement dans une salle de sport, l'acupuncture ou la médecine holistique, par exemple;
- une protection pour les personnes employées de plus de 65 ans qui travaillent encore;
- les hôpitaux demandent de ne pas avoir à offrir un programme de retraite anticipée volontaire ou de retraite si l'offre de ce programme n'entraîne pas de poste vacant aux fins d'éviter une mise à pied.

